Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 12 (1932)

Heft: 1

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE ÉCONOMIQUE FRANCO-SUISSE

Organe mensuel officiel
de la
Chambre de Commerce suisse en France
61, Avenue Victor-Emmanuel III
Paris VIIIe

Janvier-Février 1932 — N° 1

TÉLÉPHONE
Elysées 54-94

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE
Commersuis-Paris 45

La Revue économique franco-suisse *fait suite au* Bulletin mensuel *de la Chambre de Commerce suisse en France*

Le numéro : 3 fr.
Un an : fr. 30
(argent français)

CHÈQUES POSTAUX
Paris 32-44

Superprotectionnisme

Le contingentement des importations

On avait cru le système du contingentement des importations universellement condamné; mais nous l'avons vu renaître de ses cendres. Ses vices mêmes nous sont aujourd'hui présentés comme des vertus et nous le voyons adoré par quelques-uns de ceux qui, jadis, l'avaient brûlé.

C'est à la France que nous sommes redevables du régime ressuscité, tel qu'il sévit aujourd'hui. Quant au principe du système il n'est lui-même que l'un des enfants du superprotectionnisme avec lequel le monde est aux prises et dont la paternité serait malaisée à établir. A quoi bon, d'ailleurs, rechercher la paternité d'une erreur dans laquelle, à peu près tous les pays sont maintenant tombés les uns après les autres, en s'accusant, les uns les autres, d'avoir, les premiers, donné le mauvais exemple.

En France, le contingentement des importations cherche sa justification dans la nécessité de garder le marché français contre l'envahissement des produits étrangers grâce au dosage des importations selon la situation de l'industrie française et les besoins du consommateur.

On peut concevoir que l'économie française, en attendant un rajustement des tarifs douaniers et des accords commerciaux, ait éprouvé le besoin de se protéger temporairement contre certaines exportations menaçantes de quelques pays. On peut concevoir aussi qu'elle ait trouvé commode de faire du contingentement le système de base de ses négociations économiques avec l'Allemagne. Mais le système se condamne lui-même lorsqu'il aboutit à des arrangements franco-allemands conclus sur le dos d'autres pays et en particulier sur le dos de la Suisse.

On sait que, du jour au lendemain, sans dire gare, l'importation en France des produits électrotechniques fabriqués en Suisse, a été contingentée et réduite à un contingent dérisoire, parce que les exportations de matériel électrique suisse font concurrence, sur le marché français, aux exportations de matériel électrique allemand.

Nous sommes allés droit à cet exemple parce qu'il est particulièrement caractéristique des méfaits du système, mais nous n'envenimerons pas la discussion. Des conversations se poursuivent entre Berne et Paris. Nous avons tout lieu de croire qu'elles aboutiront à une solution qui donnera satisfaction à l'industrie électrotechnique suisse.

Nous le croyons parce que le gouvernement français n'a certainement nulle intention d'être systématiquement désagréable à la Suisse, parce que la Suisse est pour la France un client fort apprécié et parce qu'enfin, dans les pourparlers qui se poursuivent présentement, les intérêts suisses sont en fort bonnes mains.

La Suisse, d'ailleurs, n'est pas au nombre des